

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00544

Numéro SIREN : 793 247 099

Nom ou dénomination : 20Wine

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 2912



20Wine

Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

20WINE

La Grange

73260 LES AVANCHERS VALMOREL

Société à responsabilité limitée au capital de 140 000€uros

R.C.S. CHAMBERY 793 247 099

**Rapport du Commissaire à la transformation de
la Société à Responsabilité Limitée en Société
par Actions Simplifiée**

SOMMAIRE

1	Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.....	2
1 1	Analyse du compte de résultat.....	2
1 2	Analyse du bilan.....	3
2	Mission du commissaire à la transformation	4

Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Sur la base des comptes annuels au 30 avril 2022, la synthèse de cette analyse est la suivante :

1.1 Analyse du compte de résultat

- Votre société présente un chiffre d'affaires de 101 144 €uros au titre de l'exercice clos au 30 avril 2022, presque deux fois plus élevé par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 53 499 €uros. Le taux moyen de marge brute globale est de 94.8% au titre de l'exercice, contre 73% sur l'exercice précédent.
- Le poids relatif des autres achats et charges externes, eu égard au niveau de chiffre d'affaires, est moins important sur l'exercice clos au 30 avril 2022 par rapport à l'exercice précédent : il s'établit à 29.4% contre 71.6%. Le poste concerne en outre les locations immobilières et mobilières ainsi que les honoraires.
- Le poids relatif des charges de personnel, eu égard au niveau de chiffre d'affaires, s'établit à 27.1% au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, contre 38% sur l'exercice précédent.
- Il en résulte un excédent brut d'exploitation (EBE) de 55 553 €uros au titre de l'exercice clos au 30 avril 2022, comparé à 9 929 €uros au titre de l'exercice précédent, et un résultat net comptable de 49 601 euros pour 11 900 €uros l'an dernier.

20WINE

*Rapport du commissaire à
la transformation de la
Société à Responsabilité
Limitée en
Société par Actions
Simplifiée*

1 2 Analyse du bilan

- Le fonds de roulement net global est positif et est de 53 434 €uros au 30 avril 2022. Ainsi, les ressources durables permettent de financer les emplois stables.
- Le besoin en fonds de roulement s'élève à 32 479 €uros au 30 avril 2022, en baisse de 3 061 €uros comparativement à l'exercice précédent.
- Il en résulte une position nette de trésorerie de 20 955 €uros au 30 avril 2022, en hausse de 3 169 €uros par rapport au dernier exercice.
- Votre société est endettée auprès des établissements bancaires : le ratio dettes bancaires/EBE est de 0.6.

2 Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associé ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Annecy, le 5 avril 2023,

Le commissaire aux comptes et à la transformation



Guillaume BERARD
Commissaire aux comptes
